EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS LIBANAIS

L’UVSQ et l’Université Paris-Saclay mettent en place une mesure forte pour les étudiants et étudiantes de nationalité libanaise.

Au vu de la situation exceptionnelle que traverse le Liban et sa capitale Beyrouth, l’UVSQ et l’Université Paris-Saclay ont pris la mesure de proposer une exonération systématique à toutes les étudiantes et tous les étudiants de nationalité libanaise pour l’année universitaire 2020/2021.

Cette mesure concerne les néo-entrants et ceux qui ont déjà effectué une partie de leurs études à l’UVSQ, inscrits en DUT, licence, licence professionnelle, master, études de médecine et pharmacie ou en doctorat. Elle concerne également les étudiants en DU des composantes universitaires dont les frais sont équivalents à ceux des diplômes nationaux.

Cette décision d'exonération des droits d'inscription s’appliquerait à une soixantaine d’ étudiantes et étudiants.